



## DELIBERATION N° 162\_DE 15042021

### Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données Personnelles (AFCPDP)

*Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,*

Le quinze avril deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 avril 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

#### **-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 11

-Nombre de membres votants: 18

#### Membres titulaires du Conseil d'administration :

##### **Présents :**

##### Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président

M.GOT Alain, M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. CALVET Guy, M. REMEDI Bernard

##### Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

##### Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Mme Danielle PUJOL (suppléante de M.DUSSAUBAT François)

##### Représentants titulaires de la communauté d'agglomération PERPIGNAN

M.RALLO François

##### Absents excusés :

M.PLA Raymond, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.TAHOCES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis, M.GARSAU Jacques, M.GALAN Bruno, M.THIBAUT Jean Jacques, M. LOPEZ Jean-Jacques ,M. ROIG Fernand

##### **Représentés ayant donné pouvoir**

M.VILA Jean à M. Christian NIFOSI

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. Guy CALVET

M.PIQUET Philippe à M. Louis PUIG

M. SOLE Jean-Michel à M. François RALLO

Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE

M. LACAPERE Rémi à M. Bernard REMEDI

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Yves PORTEIX

##### Personnalités invitées :

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20210419-DB-162-15042021-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Les personnes publiques sont confrontées à la mise en œuvre depuis le 25 mai 2018 du règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Dans ce contexte et cadre réglementaire, le CDG66 a proposé la mise en place d'un délégué mutualisé à la protection des données personnelles, par délibération en date du 28 janvier 2019.

Le Délégué à la Protection des Données est principalement chargé :

- D'organiser des réunion(s) de sensibilisation auprès des élus et agents ;
- De réaliser un inventaire des traitements de données à caractère personnel ;
- D'analyser les points de non-conformité ;
- D'établir un plan d'actions : politique de protection des données et priorisation des actions ;
- De mettre en œuvre le plan d'actions en organisant des process internes au niveau humain, organisationnel et technique ;
- De mettre en place un registre des traitements et de documenter la conformité ;
- D'informer et conseiller les responsables de traitement en amont des projets : démarche dite de *privacy by design* (protection dès la conception) et de *security by default* (garantie par défaut du plus haut niveau possible de protection des données) ;
- De gérer le risque : conseiller sur la réalisation d'une étude d'impact et vérifier son exécution ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle, la CNIL, et d'être le point de contact de celle-ci.

Et, la réglementation relativement récente n'apporte pas toujours toutes les précisions nécessaires aux nouvelles problématiques qui émergent de cette gestion.

L'objectif de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données Personnelles (AFCDP) vise précisément à apporter des réponses et ce, de manière uniforme lorsque ces problématique se posent et/ou permettre la rencontre et/ou l'échanges de bonnes pratiques entre les professionnels « DPD ».

A cet égard, la quasi-totalité des « DPD » de la région Occitanie ont adhéré à cette association et y trouvent beaucoup d'intérêt.

Enfin, elle permet l'accès à une base documentaire très importante ainsi qu'à un certain nombre de conférences, réunions, tant sur le métier de DPD que sur le RGPD lui-même.

L'adhésion du CDG66 à cette association va permettre de s'enrichir de l'expérience des autres pour offrir à nos adhérents une meilleure prestation.

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration a délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** l'adhésion à compter de 2021 du CDG66 à l'association l'**AFCDP pour une cotisation annuelle de 450 €/an**- renouvelable chaque année jusqu'à dénonciation des parties
- **PRECISE** que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget primitif pour 2021, **chapitre 011** : charges à caractère générale- **article 6281** : *Concours financiers divers*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration*

Fait à Perpignan, le 15 avril 2021

**Le Président  
Robert GARRABE**

Le Président :

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Transmis au représentant de l'Etat le 15-04-21  
- Affiché/ Publié le 15-04-21

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20210419-DB-162-15042021-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021